



Vieux Condé, le mardi 28 décembre 2021

à

Mesdames, Messieurs, Les membres du personnel de la Ville et du CCAS de Vieux-Condé

## NOTE DE SERVICE

Objet : Recours au télétravail

Mesdames, Messieurs,

Le Président de la République a décidé le renforcement des mesures de lutte contre l'épidémie afin de contrer la flambée des cas COVID.

Le recours au télétravail sera rendu obligatoire pour tous les salariés pour lesquels il est possible, à raison de "trois jours minimum par semaine et quatre jours quand cela est possible", dans le respect de la continuité des services et ce, à compter du 3 janvier 2022.

Nous comptons sur votre collaboration afin de respecter cette décision gouvernementale autant que faire se peut.

Vous remerciant de votre compréhension, toutes nos salutations.

Le DG\$ de la Ville

colas PICARD

La DGS du CCAS

Christelle CHEMINEL

Le Maire,

Président du CCAS

Vice-Président à Valenciennes Métropole

David BUSTIN

1, rue André Michel - 59690 VIEUX CONDE

Tel.: 03 27 21 87 00 - Fax: 03 27 87 12 E-mail: mairie@ville-vieux-conde.fr Site: www.ville-vieux-conde.fr

